



**Suite aux modifications du décret arrêtant l'utilisation du Fonds d'Aide à la Mobilité Etudiante de la Communauté française de Belgique, le règlement local pour 2012-2013 est en cours de réaménagement.**

Dès qu'il aura été finalisé et voté par les instances appropriées, nous le communiquerons aux étudiants concernés. Il est à noter que les grandes lignes d'utilisation en cours actuellement demeureront inchangées (bourses proportionnelles aux revenus des bénéficiaires, paliers calculés sur les mêmes bases que pour les fonds Erasmus, possibilité de postuler dans le cadre d'un 2<sup>e</sup> séjour d'échanges, etc.).

Nous rappelons que les bourses FAME sont exclusivement destinées aux étudiants de l'ULB partant faire un séjour d'échanges à l'étranger dans des conditions très précises et qu'il ne permet en aucun cas d'allouer des bourses à des étrangers venus faire un séjour d'études en Belgique.